



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Loto

Question écrite n° 29759

#### Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les nombreux propriétaires de cafe, plus particulièrement en zone rurale, qui constituent souvent le dernier commerce en activite et le seul point de rencontre de la population dans le bourg. Agent de service public et petit commerçant de proximite, leur activite recouvre de nombreux secteurs : cafe, telephone, timbres postaux et fiscaux, jeux, depots de presse, de pain, alimentation generale, correspondants locaux des impots. Or, il semble que France Loto, societe nationale des jeux et loterie, envisage de supprimer un certain nombre de valideuses loto dans ces points de vente situes en milieu rural pour des motifs de rentabilite. Cela aurait pour consequence de priver les habitants de ces regions de la possibilite de participer au tirage des differents jeux. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de ne pas deposeder les habitants concernes d'un tel service.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le reseau des detaillants de la societe France-Loto comprend 13 340 points equipes de valideuses permettant d'enregistrer les enjeux du Loto, ce qui represente un reseau de points de vente extremement dense sur l'ensemble du territoire national. Sur ce total, 2 000 points de vente connaissent une exploitation deficitaire, les enjeux hebdomadaires etant inferieurs au seuil de 10 000 francs. Il convient en effet de preciser que l'equipement des points de vente en valideuses ainsi que les transmissions des donnees relatives aux enjeux sont a la charge de France-Loto. Sur ces 2 000 points de vente deficitaires, seulement 15 p 100 d'entre eux ont fait l'objet d'une decision de fermeture. Il s'agit de ceux qui realisent un montant d'enjeux inferieur a 6 000 francs, largement en deca du seuil de rentabilite. Pour les autres, France-Loto a invite les detaillants a examiner les moyens d'augmenter les enjeux. Le reseau n'a donc ete modifie que de facon marginale, pour des raisons d'amelioration de la gestion qui sont de la responsabilite de l'entreprise. Le critere retenu par cette derniere est celui du chiffre d'affaires, et non pas celui de la localisation geographique. Les suppressions de valideuses ne concernent donc pas seulement les zones rurales, mais egalement les zones urbaines. La perte de recettes pour les detaillants reste marginale : on ne peut pas soutenir que cette perte fasse peser une menace grave sur l'avenir du commerce de detail en France, d'autant que chaque valideuse retiree est destinee a etre installee dans un nouveau point de vente, la ou le montant des enjeux devrait etre plus eleve. Toutefois, il sera demande a France-Loto d'examiner tous les cas dignes d'un reel interet, notamment dans les zones rurales tres depeuplees, afin que des derogations puissent etre accordees lorsque la mesure prise par la societe aboutit a des consequences manifestement disproportionnees pour les usagers.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dugoin Xavier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29759

**Rubrique :** Jeux et paris

**Ministère interrogé** : économie, finances et budget  
**Ministère attributaire** : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 juin 1990, page 2701